REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALRÉAS

Police Municipale
Dossier suivi par Vincent DEFOSSE
Responsable Pôle Sécurité
Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75
Courriel : secretariatpm@mairie-valreas.fr
PM/VD/LD

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-05/46

Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

■ **LE MAIRE DE VALREAS,**

■ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
■ **VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles, L.3321-1 à L.3334-2 ;
■ **VU** l'Arrêté Préfectoral S12010 05 11 0040 pref du 11/05/2010 relatif à la police des débits de boissons dans le département du Vaucluse ;
■ **VU** l'arrêté du Maire n°2020-06/11 du 5 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE Adjoint délégué à la sécurité ;
■ **VU** la demande de de **Madame NIEL Christine** représentante de l'association "Colibris Terres du Lez" à 84600 Valréas ;
■ **VU** l'avis favorable des élus en commission technique du 16 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame NIEL Christine, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de leur soirée dansante Espace Jean Duffard à Valréas le :

- **Vendredi 31 mai 2024 de 19h00 à minuit.**

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons,

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit sur le recueil des actes administratifs de la commune, affiché sur les lieux de mise en place des signalisations et dont ampliation sera adressée à :
- L'intéressée.

Fait à Valréas, le 21 mai 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNE

POLICE MUNICIPALE 84600 VALRÉAS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : 2 2 MAI 2024